

L'atelier du samedi 11 octobre « zones humides, prévention des inondations et changement climatique », dans le cadre du salon Prévirisq, proposait une vision en deux axes. Une première partie relative aux éléments de connaissance dans ces domaines et une seconde partie faisant appel aux expériences de terrain en France, notamment sur le bassin de la Loire, de la Dordogne et de la Meuse mais également dans le Nord de l'Europe (Danemark, Suède, Allemagne).

M Peters, de l'Université de Bruxelles, indique que l'enjeu environnemental est de plus en plus présent et pris en compte dans les projets intervenants sur les systèmes fluviaux et leur bassin versant. La considération nouvellement portée aux zones humides et plus spécialement leur lien avec la gestion du risque inondation en est la preuve. Il étaye cette affirmation par deux exemples : le village de Moeren en Flandre et l'estuaire de l'Escaut occidental. Ce dernier permet de montrer l'évolution d'un site à des temps géologiques. Non recouverts par la mer il y a 20 000 ans, les terrains d'expansion de crues de cet estuaire sont utilisés pour l'agriculture. Leur niveau est donc amené, de par cette nouvelle fonction, à se situer sous le niveau de la mer. Une expérimentation est donc menée pour remodeler des barres avec les produits de dragage de l'estuaire. Des surfaces additionnelles d'écotopes de valeur sont alors créés.

M Gourdon, de Météo France, explique la démarche d'approche du changement climatique via, tout d'abord, les résultats du Groupement Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution Climatique (GIEC) émis en 2007. Ce rapport annonce que l'on peut probablement dire que l'augmentation de concentration de gaz à effet de serre est liée aux activités humaines. L'utilisation d'un scénario socio-économique pour une projection du changement climatique est plus idéale car plus environnementale et surtout elle est à l'échelle mondiale. Mais la complexité d'une modélisation de ce type et la multitude du nombre de modèles compliquent la tâche. Pour passer du niveau mondiale au niveau régional des variables liées à l'hydrologie, la végétation ou encore la topographie sont ajoutés.

M Jéhannet, de la Fédération des Conservatoires des espaces naturels (FCEN), présente le programme Loire nature initié dans la deuxième phase du Plan Loire, 2001-2006. Ce programme mené par la FCEN, le WWF et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) fonctionne par des acquisitions de terrain d'associations de protection de la nature localement ou des conventionnements en vue de gérer des parcelles. Plusieurs types d'actions et partenariats voient alors le jour : des protections des captages d'eau potable par un travail avec des syndicats d'eau, des remises en eau de frayères avec les agents du Conseil Supérieur de la Pêche de l'époque, des protections d'espèces remarquables comme le rôle des genêts sur les basses vallées angevines grâce à une étroite collaboration avec les agriculteurs et éleveurs. Ce programme est repris dans ses fondements mais plus sous cette appellation dans le Plan Loire 2007-2013. Des actions similaires et encore plus novatrices sont mises en œuvre au sein de la plate-forme « eau, espaces, espèces ». Un budget de 55 millions d'euros sur les 5 ans du programme lui est d'ailleurs alloué avec un complément possible du FEDER de 2,88 millions d'euros.

Melle Vermeil, de l'Etablissement Public Dordogne (EPIDOR), indique la démarche qui a permis d'aboutir à la préservation des zones humides sur la partie aval de ce bassin au travers des documents d'urbanisme. Cette partie du bassin versant répond à trois enjeux : le risque inondation des biens et des personnes, la gestion des étiages, et la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, ces actions devaient permettre de maintenir une qualité des eaux, des activités récréatives et cynégétiques, et des paysages remarquables. Le contexte de la loi du Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005 donne la compétence aux EPTB de

travailler sur les zones humides. La cible de la démarche engagée est les élus. Ils ont en effet pour certains un déficit d'informations, et ne prennent par exemple pas toujours en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

L'étude consiste en une délimitation potentielle des zones humides banales et patrimoniales par satellite selon des critères géologiques, topographiques et floristiques. Cette étude est réalisée en 2007 par un bureau d'études. Un complément est apporté par le travail de l'Université de Rennes sur l'amélioration des connaissances du fonctionnement hydrologique, biogéochimique et écologique pour permettre un mode de gestion adapté.

Un guide sur les zones humides de la Dordogne atlantique est alors édité et transmis aux élus. Il est prévu une extension de la démarche en 2008 aux départements du Puy de Dôme, du Cantal, du Lot et de la Gironde pour un rendu fin 2009. Et des pour parlers ont lieu avec l'agence de l'eau Adour Garonne pour intégrer les résultats de l'étude au SDAGE, actuellement en révision.

Un autre exemple de lien zones humides/gestion du risque inondation est présenté par M Gadet de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA). L'objectif est l'aménagement de zones de ralentissement dynamique des crues de la Meuse dans les Ardennes. La crue de 1995 a par exemple touché 75 communes, 800 entreprises ce qui représente 10 000 salariés et interrompu la navigation pendant 3 mois. Le coût final des dommages est de 250 millions d'euros. Cette situation permet la création de l'EPAMA qui répond à une logique de solidarité amont/aval à l'international puisque le fleuve traverse la France puis la Belgique. Une étude de modélisation du linéaire de la Meuse de 1998 à 2000 permet de définir une stratégie de protection en combinant des actions localisées (sur les zones les plus vulnérables) à des zones de ralentissement dynamique. L'objectif est de ne pas aggraver la situation de la partie aval, en Belgique. Ces systèmes de ralentissement dynamique, en cours de réalisation, retiennent temporairement le débit du pic de crue par un système de vannes qui se relève alors. Des compensations sur ces ouvrages sont mises en place pour la navigation et les milieux naturels notamment. Un suivi des impacts écologiques est également prévu.

Jean-Pierre BERTON de l'Université de Tours présente des programmes d'actions du Nord de l'Europe, précurseurs de la Directive Cadre sur l'Eau et de création de la notion de trame verte et bleue. En effet, à la suite d'un constat classique de forte dégradation des zones humides par rapport à leur fonctionnalité, leur qualité, et leur lien avec les rivières, des programmes de négociation avec les partenaires agricoles pour supprimer les drainages, limiter voire arrêter les intrants, modification des pratiques culturales et des cultures elles-mêmes, contrôler les modes d'élevage marin et continental au travers la pisciculture et le pâturage sont mis en œuvre. Parallèlement, des opérations de reméandrage, d'inondabilité contrôlée de certaines zones et de non intervention pour favoriser la richesse faunistique, floristique, arboricole et géomorphodynamique sont appliquées. L'objectif final est de recréer une naturalité. Ces actions permettent également une ouverture contrôlée au tourisme. Il remarque d'ailleurs le manque de lien dans le contenu et la forme des textes de révision du SDAGE entre les zones humides et les rivières.